

Présentation brève et synthétiques retraçant les informations financières essentielles du Budget Primitif 2019 et du Compte Administratif 2018

Les grandes lignes du budget primitif 2019 ont été définies lors du rapport d'orientations budgétaires qui a été présenté en conseil municipal le 15 mars 2019.

Lors de sa séance du 5 avril 2019, le Conseil Municipal a approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 et a adopté sur le Budget Primitif 2019, voté par chapitre.

I - Le Compte Administratif 2018

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au plus tard le 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif du budget principal.

Le compte administratif :

- rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- présente les résultats comptables de l'exercice ;
- est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Les réalisations effectives en dépenses et en recettes pour les deux sections sont les suivantes :

a) Section de fonctionnement :

Prévues pour 12 877 013,11 euros au Budget Primitif 2018, **les dépenses de la section de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 12 916 248,23 euros** soit un taux de réalisation de 100,3%.

Prévues pour 12 877 013,11 euros au Budget Primitif 2018, **les recettes de la section de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 13 547 678,26 euros** (soit un solde de 670 665,15 euros), soit un taux de réalisation de 105,2 %.

Cette progression des recettes de fonctionnement par rapport au montant prévu résulte en partie des cessions immobilières (recette réalisée de 993 999.41 euros au chapitre 77 au lieu de 21 090 euros prévus) et du produit des impôts et taxes (10 365 193.39 euros réalisés au lieu de 10 158 217 euros inscrits au BP 2018.)

b) Section d'investissement :

Prévues pour 5 336 775,27 euros au Budget Primitif 2018, **les dépenses de la section d'investissement ont été réalisées à hauteur de 2 607 373,02 euros**. Les restes à réaliser

2018 s'élèvent à 365 749,65 euros. Ils ne tiennent pas compte des engagements non soldés résultants de l'exécution de la Programmation pluriannuelle des investissements, qui font l'objet d'une réinscription sur l'exercice suivant.

Le taux de réalisation des dépenses d'investissement s'élève à 49%. Il résulte de différents impondérables :

- Les deux projets représentant l'effort financier prévisionnel le plus conséquent de l'exercice 2018 en section d'investissement (environ 1 471 000 euros) ont subi des aléas de chantier. En effet, la réhabilitation des bâtiments « Maison des Sœurs » et de l'ancien presbytère en « MAM » ont été retardés par les intempéries du début de l'année 2018. La planification initiale des travaux a été retardée et a engendré un décalage de la facturation correspondante. De plus, un prestataire officiant sur ces deux chantiers a été placé en liquidation judiciaire, ce qui a contraint la ville de Maizières-lès-Metz à relancer des procédures de mise en concurrence pour pouvoir poursuivre l'exécution des chantiers.
- Le départ non programmé d'un agent communal au mois de juin dernier a nécessité, pour des raisons de suivi de chantiers, le transfert d'une partie des opérations prévues en 2018 sur le budget de 2019.

Prévues pour 5 336 775,27 euros au Budget Primitif 2018, les recettes de la section d'investissement ont été réalisées à hauteur de 4 719 885,18 euros. Les restes à réaliser 2018 s'élèvent à 124 490 euros.

Cette différence de réalisation (-616 890 euros) s'explique notamment par le fait que le produit des cessions fait l'objet d'une inscription en section d'investissement au chapitre 024 et d'une réalisation au compte 775 en recettes de fonctionnement (inscription de 1 120 935 euros et réalisation à 0 euro). Les subventions d'investissement prévues à hauteur de 286 989.62 euros n'ont quant à elles été réalisées qu'à hauteur de 102 986.03 euros. Le retard pris dans les deux projets cités précédemment n'ont pas permis de les mettre en recouvrement dans les délais attendus.

II - Le Budget Primitif 2019

Les équilibres du BP 2019 sont les suivants :

- Section de fonctionnement : 13 672 889.14 euros
- Section d'investissement : 5 680 214.59 euros

Le Budget Primitif 2019 témoigne du succès de la démarche d'économies structurelles initiée depuis 2016, avec une amélioration très sensible des grands équilibres budgétaires. Ainsi, le BP 2019 se caractérise par une progression de l'épargne brute, appelée aussi autofinancement brut, qui mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers. Elle s'élève à 1 418 679 euros.

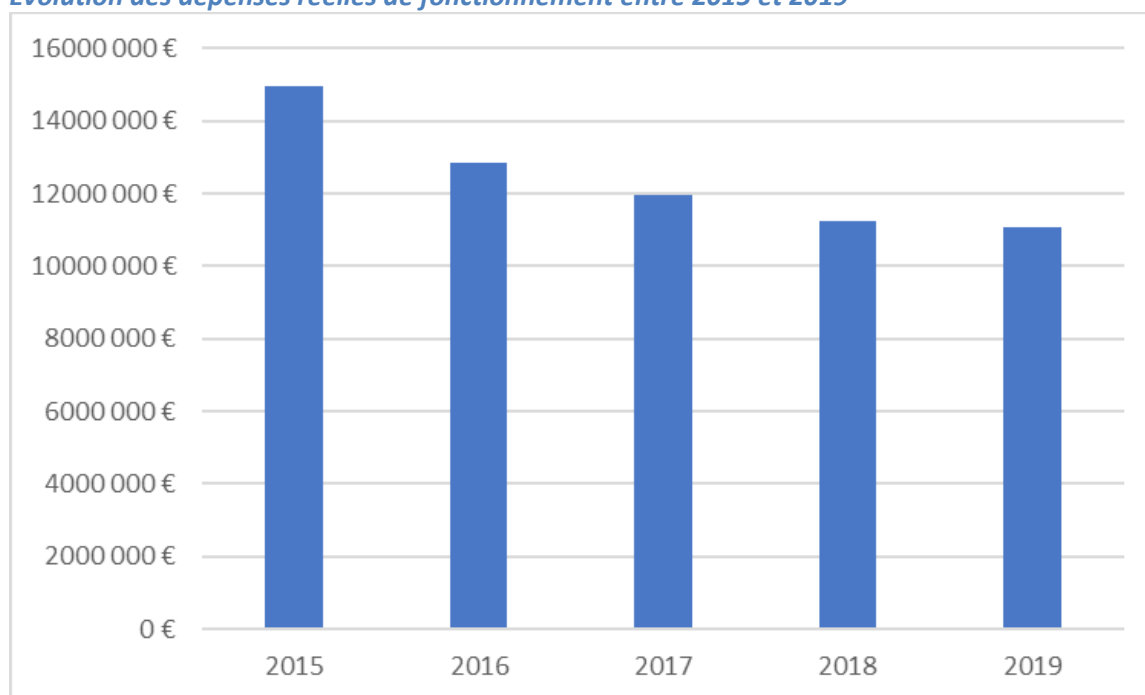
L'épargne nette, correspond à l'épargne brute après déduction des remboursements du capital de la dette. Elle mesure l'épargne disponible que la commune peut affecter aux dépenses d'équipement après financement des remboursements de dette. Elle atteint un montant de 785 679 euros au budget primitif 2019.

Présentation des principaux indicateurs financiers – BP 2019

	BP 2019
Recettes réelles de fonctionnement	12471714 €
Dépenses de gestion courante (hors intérêts de la dette)	10953084 €
Epargne de gestion (ou excédent brut de fonctionnement)	1518630 €
Intérêts de la dette	99951 €
Epargne Brute (ou autofinancement brut)	1418679 €
Capital de la dette	633000 €
Epargne nette ou disponible (ou autofinancement net)	785679 €

Afin de faire face à la baisse des concours financiers de l'Etat, aux charges supplémentaires liées à la contribution au redressement des finances publiques et à l'évolution naturelle de ses charges de personnel, la Ville de Maizières-lès-Metz a engagé un plan d'anticipation pour les prochaines années. Ce dernier vise à prévoir les efforts à fournir tout en préservant la qualité du service public et le cadre de vie pour les habitants, en répondant pleinement aux enjeux du territoire.

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement entre 2015 et 2019



Ce choix volontariste et résolument tourné vers l'avenir a permis, grâce aux nombreux efforts consentis, d'abaisser le niveau de l'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement depuis le budget 2016.

a) Section de fonctionnement

1. des dépenses de fonctionnement

L'équilibre de la section s'établit à **13 672 889.14 euros**.

Les dépenses réelles de fonctionnement représentent 11 053 035,23 euros. En déduisant les charges financières, les charges exceptionnelles, ainsi que les provisions, ce

poste se chiffre à un montant de 10 927 584 euros, représentant le coût réel des services que la Ville propose à ses habitants. **Parallèlement les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 12 471 714 euros.**

Présentation synthétique des dépenses de fonctionnement – BP 2019

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2018	BP 2019
SERVICES ADMINISTRATIFS ET RESSOURCES	7815 427	7507 182
Rémunérations, formations et indemnités des élus	7101 262	6737047
Direction Générale	67 500	111 900
Informatique	124 240	131 410
Moyens et Marchés Publics	522 425	526 825
EPANOUISSEMENT ET RAYONNEMENT	816 565	825 654
Service culturel	91 212	99 119
Conservatoire	13 510	12 995
Médiathèque	24 665	25 870
Périscolaire et Extrascolaire (ex PAJES)	326 980	314 220
Jeunesse et Sports	24385	22 900
Communication et Systèmes d'information	118 813	123 850
Subventions culturelles et divers	59 000	68 700
Subventions sports	158 000	158 000
TECHNIQUE	677 170	868871
Services techniques et espaces verts	659 400	846 050
Urbanisme	17 770	22 821
PROXIMITE ET POPULATION	36 259	32 363
Etat-civil - Population	1 200	600
Police Municipale	10 609	8 990
Service de la Gestion Urbaine de Proximité	24 450	22 773
SOLIDARITE ET AFFAIRES SCOLAIRES	834 012	811 329
Subvention au CCAS	400 000	400 000
Relais d'Assistants Maternels	8 500	8 500
Collectif Emploi	19 000	18 235
Affaires scolaires	406 512	384 594
FINANCES	2697 580	3627 490
Charge de la dette	129 530	104 951
Fonds de péréquation intercommunal et communal	481 000	377 800
Contribution aux syndicats intercommunaux	20 200	20 300
Divers	2066850	3124 439
TOTAL DEPENSES	12877 013	13672 889

Les charges de personnel s'élèvent à 6 429 118 euros, en baisse de 360 000 euros (- 5,3%) par rapport au BP 2018..

Ainsi, dans le cadre de la démarche budgétaire engagée depuis 2016, **les facteurs principaux qui concourent à cette baisse sont le non-remplacement de départs et le non-renouvellement de contrats (- 318 000 euros entre les BP 2018 et 2019).** Contrairement à l'exercice 2018, le budget 2019, impacté par les élections européennes et par la probable tenue d'un référendum visant à clôturer le cycle du Grand Débat National, sera doté de 25 000 euros à cet effet afin de permettre le financement de ces scrutins.

La réorganisation du poste de dépense lié au ménage au sein de collectivité apporte également **une économie de 50 000 euros** répartie sur les budgets des ressources humaines et des moyens généraux (diminution du prix des prestations et des consommables nécessaires au nettoyage des locaux).

Le budget alloué à la Direction Générale connaît une progression, liée au souci de la Municipalité de mener une politique volontariste et résolument tournée vers l'avenir. **En effet, ce budget comprend l'adhésion à l'agence technique du Département – MATEC – pour 6 000 euros qui va permettre d'accompagner la commune dans les projets de développement.** Ainsi, en 2019, Maizières-lès-Metz va bénéficier d'une aide pour étudier la possibilité de créer un réseau de chaleur, avec un accompagnement par l'agence technique MATEC. Dans le cadre de ce projet, un dossier de subvention a été déposé auprès de l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (Ademe) afin de solliciter un soutien financier à hauteur de 70% de l'enveloppe prévisionnelle de dépenses (soit 40 000 euros de subvention attendus).

La prévision budgétaire dédiée à l'informatique augmente de 7 000 euros entre les BP 2018 et 2019 du fait de la prise en charge de nouvelles normes et protocoles imposés par l'Etat (dématérialisation, sécurisation des données) et de l'estimation des frais récurrents liés au déploiement de la vidéoprotection. La mise en place d'un marché global de fourniture et de services de téléphonie, via les économies d'échelles réalisées, compensera en partie ces augmentations.

Le Service Périscolaire et Extra-scolaire voit son budget diminuer de 3,9%. Cette rationalisation n'impactera pas la qualité des activités du périscolaire et de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), car elle résulte exclusivement du transfert des prévisions liées aux fêtes et manifestations vers le budget de la communication.

Le budget alloué aux subventions versées, tous domaines et toutes tailles de structures confondues, progresse par rapport à l'année dernière (+ 9 700 euros). De plus, le budget consolidé des associations – reprenant l'ensemble des avantages en nature octroyés par la Collectivité - connaît une hausse entre 2017 et 2018 passant de 383 329 euros à 436 280 euros. Cela souligne le dynamisme de la Ville dans le soutien quotidien qu'elle apporte à l'ensemble des partenaires associatifs notamment en les aidant à mettre en place des événements d'envergure régionale voire nationale.

Les services techniques verront le budget qui leur est affecté progresser de 190 000 euros par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution positive trouve en partie son origine dans la réintégration de la compétence eaux pluviales dans le budget communal. Les services techniques se voient également confiés la mise en œuvre d'un projet d'écopâturage au sein du parc de Brioux, qui s'inscrit dans une dynamique écologique.

Concernant le pôle Solidarité et Affaires scolaires, une baisse de 23 000 euros est inscrite entre les deux budgets prévisionnels, fruit d'une gestion rigoureuse et pertinente du marché des transports scolaires, qui s'ingénie à mettre en adéquation le nombre de bus et les effectifs transportés. Concernant les crédits de fonctionnement dédiés à la politique éducative, ils sont pérennisés sur ce budget au même montant que celui de l'exercice 2018

Concernant le domaine de la petite enfance, le budget proposé pour l'année 2019 traduit une modernisation et une diversification de l'offre d'accueil permettant de répondre aux besoins des familles. Le budget du RAM permettra de continuer à soutenir l'accueil familial et sa relocalisation au sein de la MAM, bâtiment moderne et adapté à la réception des enfants en bas âge permettra de répondre aux attentes des parents et assistants maternels.

Le budget de la Culture (99 119 euros) se caractérise par le maintien de l'ensemble des politiques et actions culturelles engagées par la Municipalité, qu'elles soient tournées vers le public ou vers les établissements scolaires, permettant à tous les maiziérois une appropriation généreuse et ludique des dispositifs et actions culturelles. L'accès du plus

grand nombre aux projets culturels passe également par une politique active dans le domaine de la lecture publique. **Le budget 2019 accorde ainsi des moyens importants à la Médiathèque Georges Brassens (25 870 euros)** en augmentation de 5%. **Le conservatoire voit quant à lui son budget fixé à 13 000 euros.**

Les dépenses confiées au service des Finances évoluent de 930 000 euros (34,5%). L'enveloppe allouée au Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) et au remboursement des intérêts de la dette diminue de 8.5%. L'augmentation du budget du Service des Finances s'explique par les opérations d'ordre dont le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

Le budget 2019 consacré aux animations municipales se caractérise par la reconduction de l'ensemble des grands événements portés par la Ville. Nous pouvons citer, sans être exhaustifs, les feux de la Saint-Jean, les festivités de la Fête Nationale, le Festival de la Marelle, la manifestation Icare, la Saint-Nicolas, la chasse aux œufs.

Le CCAS se voit conforter dans son action en se voyant attribuer **une subvention de fonctionnement de 400 000 euros**, participant à l'équilibre de son budget.

En ce qui concerne la **politique menée en faveur de la vie associative et de la jeunesse**, **l'ensemble des actions sera poursuivi**, tant en termes de soutien financier et logistique à l'occasion des événements portés par les partenaires municipaux qu'en termes d'accompagnement aux projets

2. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 13 672 889,14 euros au BP 2019, soit une progression de 6,1% par rapport aux prévisions du BP 2018.

Présentation synthétique des recettes de fonctionnement en euros – BP 2019

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2018	BP 2019
IMPOTS	4254 658	4395 207
<i>Compensations fiscales</i>	226 800	244 878
AUTRES TAXES	283 290	299 756
DOTATIONS	740 769	630 230
DGF	520 000	394 000
DSU	94 500	110 000
Dotation nationale de péréquation FNGIR	126 269	126 230
DOTATIONS INTERCOMMUNALES	5494 000	5546 500
SUBVENTIONS	508 517	487 154
CAF	414 000	398 000
Emplois d'avenir	37 300	3 300
Autres participations de l'Etat	19 267	38 254
Participations du Département	37 950	39 400
Autres participations	9 000	8 200
PRODUITS D'EXPLOITATION	743 144	775 913
Redevance périscolaire	310 000	310 000
Redevances à caractère culturel	176 450	187 590
Loyers	76 370	94 120
Autres redevances	180 324	184 203
PRODUITS EXCEPTIONNELS	46 090	92 076
Opérations d'ordre	30 000	20 000
Résultat antérieur	549 745	1181 175
TOTAL RECETTES	12877 013	13672 889

Cette évolution est la résultante de **la progression de certaines recettes** (produit fiscal, taxes et recettes tarifaires) et **de l'affectation de la totalité du résultat de fonctionnement excédentaire** de 1 181 175.14 euros, qui démontre que la ville a la capacité de dégager des marges de manœuvre financières pour alimenter ses sections budgétaires.

La **baisse de l'attribution de compensation (qui est portée à 3 938 050.67 euros au lieu de 3 962 675 euros /- 25 000 euros sur 4 ans** suivant conclusions de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) du 13 février 2019) est la résultante de la reprise de la compétence gestion des « eaux pluviales » par la ville de Maizières-lès-Metz à compter de la date de publication de la loi du 3 août 2018 **relative à la mise en œuvre du transfert des compétences « eau et assainissement » aux communautés de communes.**

L'estimation de la DGF de la ville est également revue à la baisse par rapport à l'exercice précédent (-16%), malgré une stabilisation de son enveloppe au niveau national. **Son montant prévisionnel peut être établi à 394 000 euros** pour l'exercice 2019. Pour mémoire, entre les exercices 2011 et 2019, la DGF a connu une baisse de 73%. Elle est tombée de 120 euros par habitant en 2011 à 33 euros en 2019.

La DSU, quant à elle, devrait connaître une légère augmentation (110 000 euros contre 101 857 notifiés en 2018).

Les taux d'imposition et le pourcentage des abattements resteront strictement identiques à ceux de l'année dernière. La revalorisation attendue du produit fiscal est uniquement liée à la revalorisation des bases fiscales, qui servent d'assiette au calcul des impôts ménages. (+140 549 euros par rapport à l'année dernière.)

b) **La section d'investissement**

1. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont marquées par un mouvement de cessions de biens immobiliers et par des produits restant stables par rapport au BP 2018. Elles sont aussi marquées par la recette propre interne dégagée en section de fonctionnement de près de 1,3 millions d'euros.

Présentation synthétique des recettes d'investissement en euros – BP 2019

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2018	BP 2019
Restes à réaliser	1628872	124490
FCTVA	338 200	196 300
Taxe d'aménagement	100 000	100000
Produit des amendes de police	30 000	25 000
Subventions	28118	0
Cessions	1120 935	291 404
Emprunts	0	0
TOTAL RECETTES REELLES	3246 125	737194
Recettes d'ordre - Virement de la section de fonctionnement	166285	1293 654
Recettes d'ordre - Amortissements	1 470 000	1326 200
Recettes d'ordre - Opérations patrimoniales	244 985	1274

TOTAL RECETTES D'ORDRE	1881 270	2621128
Résultat d'investissement reporté	209380	2321893
TOTAL RECETTES	5336 775	5680 215

2.Les dépenses d'investissement

Le Budget Primitif 2019 prévoit un niveau d'investissement qui est élevé (l'équilibre de la section s'établit à 5 680 215.59 euros)

Présentation synthétique des dépenses d'investissement en euros – BP 2019

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2018	BP 2019
RESTES A REALISER	380 997	365 750
PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT	2223033	2642 400
AUTRES OPERATIONS	1477 760	2017 791
Remboursement de la dette	980 000	633 000
Dépenses d'ordre – Travaux en régie	30 000	20 000
Dépenses d'ordre – Opérations patrimoniales	244 985	1 274
TOTAL DEPENSES	5336 775	5680 215

Le budget primitif 2019 ne prévoit aucun recours à l'emprunt pour financer la politique d'investissement municipale.

Ces investissements vont permettre de réaliser de nombreux projets visant à améliorer la qualité du service public. Ainsi, l'accueil de l'Hôtel de Ville et la salle des Mariages seront climatisés (77 000 euros) afin d'offrir des conditions de réception du public plus agréables tout en améliorant les conditions de travail des agents. La Ville continue son effort de modernisation de sa flotte automobile avec, cette année, l'achat de trois véhicules ainsi que le rachat d'un véhicule électrique arrivant en fin de LOA (104 300 euros) dont l'un pour remplacer un mini bus utilisé quotidiennement pour le transport des enfants par les services du Périscolaire et Extra-scolaire et Jeunesse et Sport et qui date de 1999.

La Ville va aussi procéder à des travaux sur le circuit de production d'eau chaude pour les vestiaires dévolus au football dans le Complexe Camille Mathieu afin de supprimer le risque de prolifération de bactéries (13 500 euros).

2019 verra la poursuite des efforts en terme de modernisation et de sécurisation de l'infrastructure informatique de la Ville avec 10 000 euros prévus pour pallier aux attaques de spams dont sont victimes, à l'instar de beaucoup de collectivités, les boîtes mails de la Ville. 4 700 euros permettront de réaliser la migration du serveur de téléphonie pour le sécuriser. La Ville de Maizières-lès-Metz a candidaté au projet WIFI4UE afin d'équiper l'ensemble du bâtiment du Tram de cette technologie. Dans l'attente d'une réponse à cette demande de subvention, une ligne de 10 000 euros a été prévue pour ce projet.

Dans le cadre de la préservation du cadre de vie, la Municipalité a souhaité réagir vivement au problème récurrent constitué par les dépôts sauvages d'ordures sur le Chemin d'Amelange (le long de l'autoroute A4). C'est pourquoi, en lien avec l'Etablissement Public Foncier de Lorraine – propriétaire du site – il a été décidé d'interdire, sauf aux ayants droits, la circulation automobile au moyen d'une barrière (6 000 euros). Toujours dans le but d'améliorer le cadre de vie et le vivre-ensemble, 60 000 euros sont prévus pour la réalisation d'une aire de jeux au sein du quartier de la Petite-Barche. Après avoir mis en exergue

quelques illustrations emblématiques du programme d'investissement de l'exercice 2019, il est nécessaire de présenter les orientations retenues en terme de programmation pluriannuelle.

3. Le Plan Pluriannuel d'Investissement

Pour cet exercice, la Ville a prévu 2 642 400 euros d'investissement pour le PPI.

Trois projets vont se terminer : la Maison des Sœurs, où les services sont installés depuis la fin d'année dernière (513 184 euros), la Maison d'Assistant Maternel qui ouvrira ses portes dans les prochaines semaines (174 216 euros) et le déploiement de la vidéoprotection, qui sera effective très prochainement (247 000 euros).

Afin de répondre au nombre croissant d'enfants fréquentant le périscolaire, en particulier sur le temps de midi, le bâtiment que la Ville a acquis rue Saint-Louis va être aménagé en un espace périscolaire, accueillant les enfants de maternelle et de primaire lors de la pause méridienne. Il est prévu que ce projet ambitieux se réalise sur 2019 et 2020 avec une première tranche estimée en 2019 à 223 000 euros.

Comme présenté lors du Débat d'Orientation Budgétaire, la Ville va ouvrir cette année deux nouveaux programmes :

- La mise en valeur du Patrimoine Municipal avec pour 2019 une inscription à hauteur de 60 000 euros qui va permettre de terminer les travaux de rénovation (thermique et mise aux normes) du gymnase Victor Hugo
- 750 000 euros, dont 140 000 euros dès cette année, permettront de répondre efficacement aux problématiques liées à la gestion des eaux pluviales urbaines. Ainsi, l'année 2019 va permettre de mener à terme un travail de modélisation (80 000 euros) permettant de comprendre les montées en charge du réseau. Une autre partie de ce programme financera dans les prochaines semaines des travaux d'aménagement dans le secteur de la rue Simone Weil et du quartier de Plane (50 000 euros).

Les travaux de la passerelle enjambant les voies SNCF le long du pont Demange vont commencer durant l'été (875 000 euros). Il s'agira pour 2019 de la mise en place des piles et des remblais – la pose de la passerelle étant prévu en début d'année prochaine.

Etat récapitulatif du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2019 – 2026

INTITULÉ DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME	MONTANT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES			MONTANT DES CRÉDITS DE PAIEMENT							
	Mtt total des autorisations de programme au 05/10/2018	Actualisation des projets	Mtt total des autorisations de programme au 05/04/2019	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 31/12/2018)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2019	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2020	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2021	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2022	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2023	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2024 à 2026	Restes à financer (exercices 2020 et suivants)
Travaux divers d'aménagement de la voirie	4 327 606,55 €	1 438 789,16 €	5 766 395,71 €	3 264 395,71 €	302 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €	400 000,00 €	300 000,00 €	900 000,00 €	2 200 000,00 €
Réhabilitation de la "Maison des Sœurs"	1 418 207,56 €	0,00 €	1 418 207,56 €	905 023,09 €	513 184,47 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Création d'une Maison d'assistants maternels	449 229,85 €	-60 222,40 €	389 007,45 €	214 791,91 €	174 215,54 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Mise en place d'une vidéoprotection	272 174,68 €	0,00 €	272 174,68 €	25 174,68 €	247 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Mise en conformité accessibilité	168 806,20 €	-120 000,00 €	48 806,20 €	48 806,20 €	PROGRAMME CLOTURE						
Création d'une passerelle au Pont Demange	1 435 000,00 €	1 057 007,20 €	2 492 007,20 €	52 317,41 €	875 000,00 €	1 564 689,79 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 564 689,79 €
Extension de l'école maternelle Val Mainera	1 090 000,00 €	380 000,00 €	1 470 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	23 000,00 €	36 500,00 €	557 000,00 €	853 500,00 €	1 470 000,00 €
Construction d'un groupe scolaire et d'un périscolaire au Val Mainera	4 780 000,00 €	280 000,00 €	5 060 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	109 500,00 €	133 500,00 €	1 603 500,00 €	3 213 500,00 €	5 060 000,00 €
Création d'un périscolaire Pasteur	857 111,34 €	353 730,00 €	1 210 841,34 €	357 549,34 €	223 000,00 €	630 292,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	630 292,00 €
Extension de l'école maternelle aux Ecartis et du périscolaire	1 700 000,00 €	-1 700 000,00 €	0,00 €	0,00 €	PROGRAMME CLOTURE						
Réhabilitation du Complexe sportif Camille Mathieu	1 000 000,00 €	27 864,00 €	1 027 864,00 €	864,00 €	54 000,00 €	269 500,00 €	444 636,00 €	258 864,00 €	0,00 €	0,00 €	973 000,00 €
Réaménagement du quartier Kennedy	2 043 000,00 €	228 356,38 €	2 271 356,38 €	17 356,38 €	54 000,00 €	1 007 500,00 €	1 192 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 200 000,00 €
Mise en valeur du patrimoine municipal	0,00 €	1 530 000,00 €	1 530 000,00 €	0,00 €	60 000,00 €	70 000,00 €	250 000,00 €	500 000,00 €	250 000,00 €	400 000,00 €	1 470 000,00 €
Travaux d'aménagement, d'entretien et de réparation des réseaux d'eaux pluviales	0,00 €	750 000,00 €	750 000,00 €	0,00 €	140 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	160 000,00 €	0,00 €	610 000,00 €
TOTAL	19 541 136,18 €	4 165 524,34 €	23 706 660,52 €	4 886 278,72 €	2 642 400,01 €	3 991 981,79 €	2 469 636,00 €	1 478 864,00 €	2 870 500,00 €	5 367 000,00 €	16 177 981,79 €